



Monsieur le Directeur,

Le 21 juillet a été publié le mouvement de premières affectations des contrôleur(se)s stagiaires de la promotion 2022/2023.

Pour l'Aude, aucune affectation n'a été prononcée...

Or, lors du CTL du 28 juin 2022, vous avez indiqué qu'à l'issue du mouvement à échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2022, 7 postes de catégorie B se trouvaient vacants dans le département.

Nous constatons à la lecture d'Ulysse 11 en date du 13 juillet 2022, que la DDFiP « recrute dans le département de l'Aude 1 agent contractuel de catégorie B par voie de CDD de droit public. Il s'agit d'un poste d'agent gestionnaire de l'assiette des taxes et impôts des particuliers (site SIP Limoux) ». Comment justifier le recours à des contractuel(le)s alors même que des agent(e)s, fonctionnaires, ayant ainsi passé un concours d'entrée exigeant, ne parviennent pas à obtenir une mutation dans notre département ?

Le plus grave ne nous semble toutefois pas là.

En effet, 7 emplois disponibles de catégorie B moins 1 pourvu par contractualisation font 6 vacants. Dès lors, pour quels motifs ceux-ci (en totalité ou pour partie) n'ont-ils pas été proposés au premier mouvement de mutation suivant cette vacance, soit les B stagiaires ?

Cette situation désastreuse obligera les collègues concerné(e)s à être éloigné(e)s de leur famille, avec des coûts financiers considérables associés, les conduisant pour certain(e)s, internes ou « faux externes » en particulier, à renoncer au bénéfice d'un concours qu'ils et elles ont réussi au prix de maints sacrifices.

Alors que Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale à la DGFIP, va intervenir auprès de la Direction Générale pour modifier ce mouvement « catastrophe », la section Solidaires Finances Publiques vous demande de faire de même, afin de permettre l'affectation a minima de quelques contrôleur(se)s stagiaires dans le département de l'Aude.

Frédéric FAURE

Co-secrétaire Solidaires Finances Publiques de l'Aude